

Sexualité, intimité et vie en établissement

Approche philosophique

Pierre ANCET

Maître de conférences en philosophie

Université de Bourgogne

Centre Georges Chevrier

UMR CNRS 7366

*Respectez la propriété intellectuelle :
si vous utilisez ce travail, citez-le
ou citez le livre ici présenté*



L'acceptabilité de la sexualité

Pourquoi sommes-nous gênés par les comportements sexuels en institution ?

Parce qu'ils dérangent la régularité du quotidien en institution ?

Parce qu'ils choquent notre idée de ce que doit être la sexualité ? (« ce qu'ils font n'est pas normal ! il faut les protéger contre eux-mêmes »)

Parce qu'il existe de réflexes de protection dans l'activité de soin ? (les deux partenaires sont-ils tous deux consentants ?)

L'acceptabilité de la sexualité

Que signifie pour ceux qui énoncent cette phrase :

« à son âge ,

« dans son état ,

« il n'en a pas besoin...

Cela signifie : celui ou celle qui n'est pas désirable pour moi n'a pas à avoir de sexualité

C'est de « l'empathie égocentrée »

... qui donc n'a absolument rien d'empathique.

Ce qui ne devrait pas poser problème :

- avoir des contacts affectifs (se prendre la main, s'embrasser) et manifester des sentiments amoureux
- avoir une activité sexuelle (quelle que soit sa forme) dans sa chambre : par l'auto-érotisme, en couple avec consentement réciproque, etc.
- être homosexuel, bisexuel
(« il est handicapé *et en plus* homosexuel » ? !)
- avoir tendance à changer de partenaire
(« on avait tout installé pour eux, et maintenant ils ne veulent plus se voir ! »)

Ce qui ne devrait pas poser problème, mais reste très gênant...

- constater une érection pendant la toilette

Ce n'est pas une menace d'agression : un homme a 50 000 heures d'érection pendant sa vie, dont 2000 à 3000 en situation de coït

Il a des érections réflexes, qui interviennent pendant la nuit

=> peut-on en vouloir à quelqu'un dont on fait la toilette d'avoir ce type de réaction ?

Ce qui ne devrait pas poser problème :

- Voir son intimité (avec autrui ou avec soi-même) respectée dans sa chambre, notamment pendant la nuit.

Pourtant, il est souvent indiqué que des conduites bénignes semblent poser problème :

- Exemple d'un mémoire d'éthique « sexualité en institution.

A propos d'un cas »

Il s'agissait d'un résident âgé qui avait fait venir discrètement des cassettes pornographiques pour les regarder dans sa chambre...

=> cela concerne-t-il la question de la sexualité ?

Le champ du sexuel

Le champ du sexuel

Il est essentiel de toujours commencer par rappeler de quoi nous parlons :

Si **la sexualité** concerne les pratiques (contact sensuel, érotique, oral, anal, génital, etc.) qui donnent un plaisir par le corps et l'intention qui le guide. **Elle n'est pas seulement la sexualité génitale.**

Le sexuel touche également **la question de l'identité** : si j'ai une pratique bisexuelle, est-ce que *je suis bisexuel* ?

Le champ du sexuel

1. L' « identité sexuelle »

Etudes classiques de Kinsey

Alfred Kinsey : *Sexual Behavior in the Human Male*, 1948
et *Sexual Behavior in the Human Female*, 1953

Son échelle des pratiques sexuelles compte non pas deux mais **sept catégories** qui vont de **l'hétérosexualité exclusive (degré 0)** jusqu'à **l'homosexualité (entre femmes ou entre hommes) exclusive (degré 6)**.

Les degrés intermédiaires correspondent à des comportements plus ou moins nettement bisexuels. Les rapports Kinsey ont fait scandale en révélant le nombre élevé de personnes ayant eu des rapports (même occasionnels) avec des personnes du même sexe.

L'échelle de Kinsey

- 0 **Exclusivement hétérosexuel(le)**
- 1 Prédominance hétérosexuelle, expérience homosexuelle
- 2 Prédominance hétérosexuelle, parfois homosexuel(le)
- 3 **Bisexuel sans préférence**
- 4 Prédominance homosexuelle, parfois hétérosexuel(le)
- 5 Prédominance homosexuelle, expérience hétérosexuelle
- 6 **Exclusivement homosexuel(le)**

Cette étude est déclarative (elle porte sur ce qui est dit par les personnes) ; elle ne tient pas compte de leur propre définition de leur identité, ni de leurs sentiments ou fantasmes

=> on peut changer au cours de sa vie (« l'identité sexuelle » n'est pas fixée cf les travaux de Michel Foucault)

Bisexualité



La **bisexualité** c'est le fait d'être attiré-e par des personnes de genres différents. Le terme a été questionné, de par la binarité de genre qu'il suppose, et certain-e-s lui préfèrent « pansexuel-le-s » ou « polysexuel-le-s ».

L'échelle de Kinsey

Exemple d'une dame au comportement sexuel assez débridé tout au long de sa vie, clairement bisexuelle.

Cette dame avait des relations homosexuelles très claires avec une femme, mais aussi avec le conjoint de cette femme.

Or un jour on la surprend en train de faire une fellation à cet homme : est-ce inacceptable ?

de même pour des relations sado-masochistes avec des outils

Le champ du sexuel

2. comportements « pervers »

Le champ du sexuel

Le sexuel concerne la question du **pouvoir**, la **jouissance d'avoir une emprise** sur l'autre (par la séduction, mais aussi par toute autre forme de mainmise)

la perversion (qui désigne le plaisir pris à la souffrance d'autrui) en fait partie, même si cela passe seulement sur une emprise psychique, verbale, etc.

Le problème est que l'on ne peut distinguer nettement ce plaisir pervers de la sexualité qui peut contenir une dose de masochisme, de sadisme, etc.

Il n'y a pas besoin de toucher l'autre qu'il y ait plaisir sexuel (le voir suffit (*pulsion scopique*) est-ce pervers ?)

Le champ du sexuel

La frustration sexuelle conduit souvent à user du pouvoir et de l'emprise.

⇒ il y a une peur associée à l'emprise dans la sexualité :
« êtes-vous sûr qu'elle est consentante ? »
« êtes-vous sûr qu'il a de bonnes intentions ? »

Le désir pervers d'aider est-il de l'ordre du sexuel ?

Se donner du plaisir en contraignant les autres (même pour leur bien), est-ce de l'ordre du sexuel ?

Le champ du sexuel

3. La question du consentement

Consentement, catégorisation

Peut-on catégoriser l'attitude de quelqu'un ?

A partir du moment où quelqu'un est déclaré malade d'Alzheimer, il n'est pas rare que son comportement soit considéré comme pathologique

Or on peut voir clairement le refus quand cette personne s'oppose aux soignants, ou clairement son plaisir avec des personnes de sa famille (ou qu'elle assimile à ces personnes)

on peut consentir sans désirer ou désirer sans consentir.

On peut aussi être bien sur le moment avec quelqu'un que l'on considère comme son mari du fait de la démence

Consentement, catégorisation

Dans le champ du sexuel en effet, il est fréquent que l'on se donne. C'est pour beaucoup un plaisir de voir que l'on se donne à soi, qu'il peut avoir de l'emprise (la suite n'est que de la sexualité).

C'est aussi le plaisir de produire du plaisir chez l'autre (mais éprouve-t-il vraiment du plaisir ou est-il soumis à une emprise, soit physique, soit psychologique ?)

=> telle est toute la question posée par le respect de l'autonomie en institution.

Le champ du sexuel

4. normes et sexualités

Sexualité et société

La sexualité est l'un des meilleurs exemples pour réfléchir à l'évolution des normes sociales

et de l'intériorisation de ces normes

Pensez aux pratiques interdites, délictueuses il y a 60 ans

Pensons au passage **de l'intime à l'extime** aujourd'hui dans la recherche de la performance.

Normalisation ?

En matière de sexualité, il est important de bien vivre sa propre sexualité pour en parler, au moins d'être au clair avec sa sexualité pour en parler avec autrui. Sans quoi, on tombe très rapidement dans la dimension **normative**.

On risque **d'imposer une normalisation**

Normalisation ?

La dimension normative signifie imposer des normes qui sont reçues de l'extérieur et largement intériorisées, elle peut faire rapidement tomber dans une vision moralisante n'est pas une vision éthique.

Selon la vision moralisante, on se positionne comme étant détenteur de ce qui doit être concernant la personne, de ce qui est bon pour elle.

Or, apporter un bienfait à quelqu'un d'autre ce n'est pas être détenteur de la solution pour lui en son lieu et place

Les formes de sexualité

Les formes de sexualité

1. Une sexualité pour tous

Ne pas confondre vie affective et sexuelle, mais rappeler leur lien

La sexualité est très variée dans ses formes, toutes ne sont pas génitales, mais elle ne doit pas être réduite à sa seule dimension affective, à quelques « gestes tendres » que l'on tolère entre personnes vivant un handicap ou entre personnes âgées : elle peut être une sexualité à part entière, quel que soit l'âge ou d'état du corps.

=> il n'y a pas de « sexualité handicapée » ou de « sexualité âgée ». Quand certains organes font défaut ou ne fonctionnent plus, il y a d'autres formes de sexualité.

Définitions importantes en matière de sexualité

La sexualité n'est pas la procréation,
Elle n'est pas seulement la sexualité génitale

La sexualité n'est pas l'apanage des corps jeunes et en bonne santé, ni des corps jugés désirables.

Les seules normes que l'on puisse imposer est qu'elle soit une pratique consentie ou qu'elle ne se manifeste pas hors de la chambre du résident

Les formes de sexualité

2. Besoin, désir, pulsion

Définitions importantes en matière de sexualité : besoin et désir

La sexualité est un **besoin** que toute personne peut demander à satisfaire (mais en revanche on ne peut forcer personne à reconnaître ce besoin en lui : elle ne s'impose pas à autrui). Un besoin, une fois satisfait, disparaît pour un temps.

Elle est liée au **désir** (qui lui, est impossible à assouvir) : l'essence du désir est de demeurer désir.

une fois le besoin satisfait, j'ai toujours du désir envers celui ou celle que j'aime, et c'est tant mieux !

Définitions importantes en matière de sexualité : besoin et désir

La pulsion est un concept **psycho-somatique**, qui désigne une **poussée** à la fois corporelle (comme dans la **libido** ou pulsion sexuelle) **et** la **représentation psychique** de cette poussée.

Une pulsion peut varier en quantité (en intensité)

Son **but** est la **décharge** afin de retourner à **l'équilibre** mais le **moyen** pour y parvenir peut être très varié.

elle peut beaucoup se transformer quant à son **objet**

L'objet de désir, d'amour, de domination, etc. peut être **une personne**, mais il peut être aussi une **chose** (une chaussure, par exemple, pour le fétichiste)

Les formes de sexualité

3. Génitalité, érotisation, sensualité, bien-être

Distinctions importantes

La SEXUALITÉ GÉNITALE ou GÉNITALITÉ fait intervenir les organes génitaux, avec le concours d'autres zones dans la sphère génitale (sexualité orale, anale...)

L'EROTISATION : stimulation par l'intermédiaire des zones érogènes du corps, d'objets, ou simplement par l'intention ou le fantasme (caresses érotiques).

LA SENSUALITÉ : fait intervenir le plaisir du corps, mais dans une intention qui n'est pas nécessairement érotique ou à connotation érotique, tout en pouvant le devenir (massage sensuel)

Distinctions importantes

LE BIEN-ETRE :

Le contact physique, l'imposition des mains sur le corps donne ce bien être en faisant appel à la sensation agréable.

Il peut être agréable, **sans être ni sensuel ni érotique.**

Un massage relaxant apporte du bien-être sans être sensuel,

=> Comme les degrés d'appréciation du contact sont variés, il convient de s'interroger sur ce qui est pour autrui du bien-être, de la sensualité de l'érotisation.

• **Auto-érotisme, auto-sensation**

Toutes ces dimensions peuvent être retrouvées dans une relation à soi et non de personne à personne :

Génitalité (onanisme)

Erotisme (fantasmes amoureux, fantasmes sexuels)

Sensualité (p. ex. le plaisir de se toucher en se lavant des parties non érogènes du corps)

Bien-être (le plaisir de la restauration d' un équilibre du corps)

Distinctions importantes : toucher

LE TOUCHER thérapeutique : peut donner une forme de plaisir corporel, mais dans une intention qui n'est pas érotique ni sensuelle

LE TOUCHER non thérapeutique : la toilette appartient à cette dimension du contact, agréable ou non.

LE CONTACT affectif : (comme le contact donné à un enfant, à un ami). Ce contact intervient dans l'amitié ou l'amour non érotisé.

Les animaux (les mammifères) peuvent offrir ce type de contact

Les formes de sexualité

4. Les différentes formes du toucher

Distinctions importantes : toucher

LE TOUCHER au sens TACTILE : désigne l'apprentissage ou le réapprentissage de la sensibilité tactile, par exemple par le fait de toucher une surface agréable (une peluche, un drap). Certaines rééducations, y compris au contact, peuvent passer par le tact.

Le tact est une perception : on parle ici *du* toucher comme sens et non plus *de toucher* comme action faisant nécessairement intervenir deux corps

La sexualité selon l'OMS

La définition de l'OMS tient compte de la complexité de la sexualité humaine :

« La sexualité est vécue sous forme de pensées, de fantasmes, de désirs, de croyances, d'attitudes, de valeurs, de comportements, de pratiques, de rôles et de relations. Alors que la sexualité peut inclure toutes ces dimensions, ces dernières ne sont pas toujours vécues ou exprimées simultanément.

La sexualité est influencée par des facteurs biologiques, psychologiques, sociaux, économiques, politiques, culturels, éthiques, juridiques, historiques, religieux et spirituels. »

Defining sexual health : report of a technical consultation on sexual health, 28-31 January 2002. Geneva: World Health Organization

Sexualité et droit

1. généralités : libertés et interdits

Sexualité : que dit le droit ?

Le droit est l'ensemble des règles qui créent la frontière entre ce qui est permis et ce qui est interdit.

Par conséquent, **tout ce qui n'est pas interdit est permis**

S'il n'y a pas de texte qui dit que ce qui a été fait est interdit, alors rien ne l'interdit (dans le registre du droit pénal)

=> Le droit est neutre par rapport à l'érotisation, à la vision du corps

Sexualité : que dit le droit ?

Bruno Py (Juriste, Professeur d' université, Université de Lorraine) :

La sexualité est un océan de liberté juridique, avec quelques îlots d' interdit

on peut avoir une sexualité à deux, à plusieurs, homosexuelle, etc...

Sexualité : que dit le droit ?

Il n'y a que **3 limites légales** en matière d'activité sexuelle :

- interdiction de toute activité sexuelle entre un majeur et un mineur de moins de 15 ans, même consentant
- L'acte incestueux est interdit avec tout mineur de moins de 18 ans, même consentant (l'acte incestueux entre majeurs consentants n'est plus du domaine de la loi)
- L'acte ne doit pas avoir été obtenu par la **violence**, la **contrainte**, la **menace** ou la **surprise**

=> rien n'est indiqué en plus concernant les personnes vulnérables ou sous tutelle

- La réglementation

La majorité sexuelle est à 15 ans, et il n'existe pas de statut juridique spécifique dans le champ de la sexualité pour des personnes de plus de 15 ans (ni pour des personnes en situation de handicap, ni pour des personnes âgées).

La question est ici éthique et non pas juridique, tant qu'il n'y a pas viol ou abus

=> les interdictions que l'on repère parfois dans certaines institutions sont illégales.

- Sexualité des personnes handicapées :
que dit le droit ?

La victime a-t-elle dit ou fait comprendre au moment des faits qu'elle n'était pas consentante ?

Si elle l'a seulement vécu comme agression sans rien oser dire ou manifester, alors il n'y a pas de viol pour la justice.

Il faut que la victime ait pu discerner si ce qui se produisait était grave ou non. Ce n'est pas lié aux capacités intellectuelles de la victime, mais à sa capacité de consentir au moment des faits : l'auteur pouvait-il se méprendre ou pas se méprendre ?

=> *responsabilité déontologique des professionnels ?*

Sexualité des personnes handicapées : que dit le droit ?

La **tutelle** désigne un statut de protection qui n'est pas liée à l'autonomie corporelle.

Tout ce qui concerne la sexualité et la religion est intime. Une personne sous tutelle n'est pas forcément vulnérable et dans l'incapacité de consentir, ou de choisir (elle peut d'ailleurs voter depuis 2005).

Il faut qu'il y ait une incapacité de consentir démontrée à ce moment

Si cela concerne l'agresseur, il faut que l'expert psychiatre soit capable de montrer que l'individu était incapable de juger au moment des faits. (altération psychique ou neuropsychique)

Sexualité et droit

2. les règlements en établissement et le droit

La réglementation

extrait de François Vialla, « Vie privée, vie affective, vie sexuelle en institution » *in* P. Ancet et M. Nuss *Handicaps et accompagnement à la vie affective, sensuelle et sexuelle*, Chronique sociale, 2017

Extrait d'un règlement de fonctionnement d'un Institut Médico-Educatif (IME) :

« Droit à l'expression de sa vie affective : Tous les jeunes ont le droit d'avoir une vie affective dans le respect de leur intimité. La manifestation publique de leurs sentiments, comme l'amitié ou l'affection qu'ils se portent, doit s'exprimer dans des comportements adaptés. Les flirts et relations sexuelles sont interdits dans l'enceinte de l'établissement ».

La réglementation

extrait de François Vialla, « Vie privée, vie affective, vie sexuelle en institution » *in* P. Ancet et M. Nuss *Handicaps et accompagnement à la vie affective, sensuelle et sexuelle*, Chronique sociale, 2017

Extrait des « Règles de fonctionnement » d'un service d'addictologie d'un Centre Hospitalier Universitaire (CHU) :

« Ne pas manifester ostensiblement une relation affective au sein de l'unité ; les relations sexuelles sont interdites dans l'établissement » (2011)

Est-ce vraiment compatible avec le Code de Santé Publique (CSP) qui impose de respecter la vie privée des patients ?

La réglementation

Extraits de divers « contrats d'hospitalisation »
d'établissements qui ne sont pas légaux :

- « *Les démonstrations amoureuses et les relations sexuelles sont strictement interdites dans la clinique* ».

- « *Les relations intimes sont interdites dans l'établissement* ».

- « *Tout acte agressif ou violent envers les autres patients et les personnels est interdit.*

Avoir des relations amoureuses et sexuelles au sein de l'établissement n'est pas autorisé.

Votre chambre étant votre espace personnel et de soins, toute visite d'un autre patient y est interdite ».

La réglementation

extrait de François Vialla, « Vie privée, vie affective, vie sexuelle en institution » *in* P. Ancet et M. Nuss *Handicaps et accompagnement à la vie affective, sensuelle et sexuelle*, Chronique sociale, 2017

« Plus rarement avouée, la question de la responsabilité de l'établissement et des professionnels est probablement un des moteurs de l'interdit :

« les professionnels du secteur ne perçoivent pas que la limitation d'une liberté les expose davantage que son exercice. Finalement, la démarche paraît un peu simpliste : pour éviter les problèmes liés à la sexualité, il suffit d'interdire la sexualité »

La réglementation et le droit

Le droit laisse donc très libre la réflexion éthique concernant le comportement à adopter en matière de sexualité en institution.

Sexualité et droit

3. sexualité et accompagnement sexuel

*Handicaps
et accompagnement
à la vie affective, sensuelle et sexuelle*

Plaidoyer en faveur d'une liberté!

Sous la direction de
Marcel Nuss et Pierre Ancet



Comprendre les personnes

L'accompagnement sexuel en France

Ce livre récent (octobre 2017) définit l'accompagnement sexuel dans sa spécificité (voir ce que nous avons dit des formes de contact) par rapport à la prostitution il propose des contributions de philosophes, sexologues, juristes (voir les extraits cités précédemment), mais aussi des témoignages de personnes ayant reçu un accompagnement sexuel ou qui auraient aimé en bénéficier, ainsi que des témoignages de personnes l'ayant pratiqué (puisque la pratique, assimilée à de la prostitution est légale, la mise en relation est illégale, puisqu'elle est assimilée à du proxénétisme)

Questions d'éthique

Questions d'éthique

1. L'inconfort et le conflit de valeurs

L'inconfort

La question de la sexualité induit souvent un *inconfort* lorsqu'elle est abordée.

Cet inconfort n'a pas à être masqué déclarativement

Au contraire, le fait qu'il y ait un inconfort est souvent révélateur qu'une question éthique peut se poser.

Le conflit de valeurs interne aux sujets

Conflit entre les **valeurs** de **probité**, de **bonne conduite**, de **rigueur** et la **valeur** qui devrait être **fondamentale** : **apporter à autrui**.

Mais précisément : **comment apporter dans le champ de la sexualité** sans se mettre en danger soi-même ou sans faire espérer à l'autre davantage que ce que l'on peut lui donner ?

Questions d'éthique

2. Les erreurs d'interprétation

Questions

Toute manifestation qui paraît génitale (sexuelle génitale) chez une personne ayant une atteinte intellectuelle est-elle de nature sexuelle ?

Exemple de Jean-Pierre Durif-Varembont : une personne déficiente intellectuelle se promène nue et montre son sexe

Inversement : ne peut-on pas passer à côté d'une conduite qui ne paraît pas être sexualisée et l'est pour les personnes concernées ?

Exemple du jeu érotique avec un foulard de deux personnes autistes.

Un exemple d'erreur : supposer la primauté de la sexualité

Mon erreur était de supposer que la vie affective et sexuelle allait de soi pour chacun.

Elle est en effet un désir et un besoin

Mais elle présuppose que l'on se sente à l'aise dans son corps et dans sa sensibilité

=> Pour pouvoir profiter de la sexualité, il faut d'abord s'être approprié son corps

Sexualité et vécu du corps

La sensibilité corporelle est la base du plaisir ressenti (avant toute sensualité, érotisation ou sexualité génitale, il y a sensibilité corporelle).

Or les personnes paralysées interrogées ont souvent eu de telles expériences traumatiques que, même en pouvant sentir physiologiquement, elles ne peuvent éprouver leur corps comme lieu de plaisir

Questions d'éthique

3. l'exemple de la paralysie: intimité et redécouverte de son corps

Marcel Nuss

Intimité et handicap sont deux mots qui se télescopent plus qu'autre chose... A partir du moment où je suis dépendant, quelle intimité ai-je ? Que puis-je espérer en terme de dépendance ?

Si l'on parle d'intimité physique, « il ne faut pas rêver, je n'en ai pas. Depuis que je suis né, on me lave, on m'habille, on me donne à manger on me pousse ».

« Je n'ai pas d'intimité : **mon corps appartient à tout le monde sauf à moi** » (physiquement).

Marcel Nuss

« Je peux avoir une autre forme d'intimité : une intimité intérieure (l'intime de l'intime) c'est tout ce qui se passe en moi.

Toute personne dépendante physiquement n'a qu'un espace intime, c'est l'espace intérieur.

Toute personne en dépendance physique est dans l'obligation d'apprendre à se créer son propre espace intérieur. Elle doit apprendre cela pour éviter l'effondrement.

Mais que faire de l'espace extérieur et de l'espace intime environnant ? Tout repose alors sur la qualité de l'accompagnement, sur la qualité de la relation, qu'il s'agisse des aidants familiaux ou des aidants professionnels ».

Intimité

Distinguons bien :

être intime avec quelqu'un d'autre

(amoureusement ou amicalement : avec un *ami intime*)

être intime avec son propre corps

(peut-on y être amené ?)

être intime avec soi-même

(par exemple pouvoir écrire ce que l'on veut, regarder ce que l'on veut dès lors que cela ne gêne pas autrui).

Questions d'éthique

4. l'exemple de la paralysie: « vivre en chose »

Cette étude rejoint les témoignages écrits de
personnes handicapées

Témoignage de Mireille Stickel *in* Marcel Nuss *La présence à l'autre*, 3ème édition p. 167

“Vivre en chose”

« je vais énoncer une découverte, que personnellement je trouve difficile : pour supporter de « vivre en chose », il faut impérativement neutraliser, voire anéantir, en bref, annihiler ce qui permet de ressentir. La conséquence directe en a été, dans mon vécu, l'atrophie obligatoire, je dirais donc l'amputation, de toute une partie de la sensibilité physique, notamment au niveau du toucher ».

Texte de Mireille Stickel *in*
Marcel Nuss *La présence à l'autre*, 3ème édition

p. 169 : « Rapt des Sens »

« J'ai évoqué l'amputation « tactile » que constitue, pour moi, un tel déni de « perceptivité ». Cette sensation tenace a eu comme corollaire la diminution, l'annulation puis carrément la répulsion vis-à-vis de toute aspiration ou manifestation concernant une quelconque sexualité ou même sensualité : ce ressenti s'est révélé pour moi, une altération à caractère sexuel ».

Texte de Mireille Stickel *in*
Marcel Nuss *La présence à l'autre*, 3ème édition

p. 179 « *Pour ma part, je veux qu'on me laisse mener ma vie selon mes propres valeurs, sans avoir à justifier de tout et de n'importe quoi : respecter mon intimité c'est ça ! Eh oui : un corps même « handicapé » et « dépendant », ce n'est pas une tare à masquer à tout prix, mais un support de sensations et de communication dont le détenteur doit pouvoir user selon sa propre sensibilité »*

Texte de Mireille Stickel *in*
Marcel Nuss *La présence à l'autre*, 3ème édition

p. 164 « *quand un enfant en situation de handicap physique aura-t-il l'occasion de découvrir son corps comme quelque chose qui lui appartient, dont il peut disposer et qui est susceptible de lui apporter autre chose que de la douleur ? Il n'est jamais seul avec lui-même, il n'est jamais nu si on ne s'occupe pas de lui, il n'est souvent pas libre d'exprimer ou d'essayer quoi que ce soit hors du cadre qui lui est imposé : son corps est une machine que l'on fait fonctionner coûte que coûte, au plus près de la norme dominante.*

Et qu'est la sexualité sans un corps disponible pour la vivre ? »

Texte de Mireille Stickel *in*
Marcel Nuss *La présence à l'autre*, 3ème édition

p. 167

« à ce propos, j'ai été obligée de constater que trop souvent plus les « intervenants » se revendiquaient des « professionnels », plus il avait propension à considérer le corps « aidé » comme mécanique à entretenir, mannequin sans âme, objet à maintenir propre et vigoureux, nourri, logé, blanchi et sans sens, sans sensation, sans sensualité propre »

Texte de Mireille Stickel *in*
Marcel Nuss *La présence à l'autre*, 3ème édition

On ne lave pas le corps d'une personne en situation de dépendance physique comme on lave le corps d'un petit enfant :

« *il y a certains intervenants, peut-être que c'est une forme de maltraitance institutionnelle, je n'inculpe pas forcément des personnes, mais en tout cas, j'ai le sentiment que certains viennent se payer en nature en regardant mon propre corps* ».

Un regard un peu trop insistant sur une poitrine dénudée, ou un contact un peu trop insistant au moment de la toilette...

Questions d'éthique

5. Les réactions en pratique

Distance entre discours et pratiques

Déni,

infantilisation,

taquinerie,

moralisation,

sont autant de **réactions de défense** envers cette sexualité que l'on ne veut (parfois) pas reconnaître

Difficulté pour les familles

Plus la sexualité nous touche de près, moins il est facile de la reconnaître,

surtout si elle concerne des proches :

“oui la sexualité est importante,
oui il faut en reconnaître l'importance pour chacun, mais
pas pour ma fille, elle n'en est pas là ”

(avec la crainte de la reproduction possible associée)

Difficulté pour les personnes

Pour les personnes elles-mêmes:

Phénomènes d'auto-contrôle et d'intériorisation de l'identité négative.

Difficulté pour les personnes

**L'auto-contrôle peut aller dans le sens inverse
aujourd'hui :**

il faut être dans l'extimité

il faut être dans le verbal à caractère sexuel

il faut avoir une sexualité sans laquelle rien n'est possible
dans une vie

Merci !



Pierre ANCET
Maître de conférences en philosophie
Université de Bourgogne



pierre.ancet@u-bourgogne.fr

